Bureau du Comité directeur sur les médias et la société de l'information - CDMSI-BU

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

22 novembre 2021 CDMSI-BU(2021)002

Rapport de la 21ème[st]réunion (26-27 octobre 2021)

(Réunion tenue par vidéoconférence)

1. Ouverture de la réunion

La présidente du CDMSI, Mme Inge Welbergen, a ouvert la réunion. Tous les membres du Bureau étaient présents, la répartition par sexe étant de deux femmes (30%) et cinq hommes (70%).

M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a fait le point sur les principaux développements intéressant le CDMSI : la finalisation attendue par le CAHAI des éléments d'un cadre juridique pour la réglementation de l'intelligence artificielle (IA) d'ici la fin de l'année, et les projets d'un comité successeur pour travailler sur l'instrument juridique potentiel ; l'adhésion du Conseil de l'Europe à l'initiative GlobalPolicy.AI qui rassemble huit organisations intergouvernementales pour promouvoir la coopération mondiale sur l'intelligence artificielle. Il a également félicité le Bureau et le CDMSI pour la réussite de la Conférence ministérielle de juin 2021, en soulignant l'importance d'un suivi résolu et rapide par les gouvernements des décisions prises lors de la Conférence. M. Kleijssen a également salué les progrès réalisés par les comités d'experts subordonnés au CDMSI et a souligné l'importance de l'implication des gouvernements (par le biais de leurs représentants au CDMSI) dans l'examen final et l'approbation par le CDMSI, dans le cadre de son mandat, des futurs instruments qui lui seront confiés avant leur transmission au Comité des Ministres pour adoption.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Les membres du Bureau ont adopté l'ordre du jour de la réunion et ont convenu de changements mineurs dans l'ordre des travaux.

3. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI. Perspectives d'avenir.

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de la Division Médias et Internet - Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a informé les membres du Bureau sur les points suivants :

- le rapport abrégé de laréunion plénière du CDMSI 19[th]. Le GR-H (Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme) a examiné le rapport et l'a transmis au Comité des Ministres, sans autre discussion, pour notification.

- les futurs termes de référence (TdR) du CDMSI. Le projet de mandat du CDMSI a été préparé pour la nouvelle période de référence de quatre ans (2022-2025), la partie correspondant à la deuxième période biennale n'ayant été adoptée jusqu'à présent qu'à titre provisoire. Trois comités d'experts subordonnés au CDMSI devraient être approuvés pour la première période biennale. Le projet de mandat a été examiné et légèrement révisé par le GR-H à la lumière de certaines propositions reçues de la délégation d'un État membre et sera transmis au GR-PBA (Groupe de rapporteurs sur le programme, le budget et l'administration), puis au Comité des ministres pour discussion et approbation finale.
- les développements liés au projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique. Le projet de recommandation est toujours en attente d'adoption par le Comité des Ministres et, malgré les efforts déployés pour faire avancer le processus d'adoption, il n'y a actuellement pas de discussion prévue par les Délégués des Ministres lors des prochaines réunions.
- les prochaines élections du président et du vice-président du CDMSI, des membres du bureau du CDMSI, ainsi que des membres des comités d'experts subordonnés au CDMSI. Étant donné que la résolution révisée régissant le fonctionnement des comités intergouvernementaux (CM/Res(2021)3) entrera en vigueur en janvier 2022, lors de la 20ème réunion plénière du CDMSI, les élections auront lieu selon les anciennes règles toujours en vigueur (sous CM/Res(2011)24) .

Après une discussion sur les mises à jour fournies, le Bureau a **chargé le Secrétariat** :

- de tenir le CDMSI dûment informé de l'adoption attendue de son cahier des charges pour 2022-2025 ;
- lors de la 20ème réunion plénière du CDMSI, d'organiser les élections du président, du vice-président, des membres du bureau du CDMSI, ainsi que des membres des comités d'experts subordonnés au CDMSI selon les règles en vigueur, et d'envoyer des informations complètes sur les règles et la procédure d'élection au CDMSI avant la réunion ;
- de suivre et de faciliter, le cas échéant, le processus au sein du Comité des Ministres concernant l'adoption éventuelle du projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique.

4. Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information : 10-11 juin 2021

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la tenue de la Conférence ministérielle. Cet événement de haut niveau a rassemblé plus de 40 ministres et secrétaires d'État, ainsi que 350 participants issus de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, de la société civile, des médias et du monde universitaire. Plus important encore, elle a conduit, comme prévu, à l'adoption des quatre résolutions de la conférence et de la déclaration finale. Conformément à la Résolution CM/Res(2011)7 sur les conférences des ministres spécialisés du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général présente un rapport sur la Conférence ministérielle (préparé par le Secrétariat) au Comité des Ministres. Ce rapport a déjà été présenté au GR-H et sera transmis au Comité des Ministres pour notification et décisions connexes ; il contient les conclusions de la Conférence et propose un certain nombre de décisions destinées à orienter les travaux futurs du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression. En outre, un rapport de conférence plus détaillé, qui rend compte des discussions tenues lors de la conférence, est disponible sur le site web de la conférence.

Les membres du Bureau ont ensuite discuté du suivi à donner à la Conférence ministérielle, notamment de la mise en œuvre des décisions contenues dans les résolutions de la

Conférence et la Déclaration finale. Compte tenu du fait que certaines décisions sont déjà mises en œuvre dans les travaux en cours et/ou reflétées dans le mandat du CDMSI pour 2022-2025, le Bureau a **chargé le Secrétariat** de préparer une feuille de route résumant les décisions de la Conférence ministérielle, leur état de mise en œuvre et les étapes futures nécessaires.

5. Réglage standard

5.1. Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la quatrième réunion du MSI-REF (23-24 septembre 2021, par vidéoconférence). L'objectif principal de la réunion était de finaliser les trois documents relevant du mandat du comité d'experts :

- le *projet de recommandation sur les principes de gouvernance des médias et de la communication,*
- le *projet de recommandation sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales* et
- le *projet de note d'orientation sur la hiérarchisation de l'intérêt public en ligne*.

Lors de la réunion, les deux *projets de recommandations*, révisés à la lumière des consultations publiques tenues en juillet-août 2021, ont été examinés point par point, et des modifications et ajouts ont été proposés. Le *projet de note d'orientation* a également fait l'objet de quelques modifications mineures. En procédure écrite, les membres de la MSI-REF ont confirmé les modifications apportées pendant et après la réunion et ont approuvé les trois textes.

5.2. Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la troisième réunion de la MSI-DIG (20-21 septembre 2021, par vidéoconférence). Lors de cette réunion, le *projet de recommandation sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression*, révisé à la lumière de la consultation publique organisée en juin - juillet 2021, a été examiné point par point et quelques modifications ont été apportées. Le texte a été approuvé provisoirement par la MSI-DIG, dans l'attente de la réception de l'avis du Bureau T-PD sur certains projets de dispositions relatives à la vie privée et à la protection des données.[1] Après une éventuelle révision basée sur les commentaires du Bureau T-PD, le texte sera envoyé aux membres du MSI-DIG pour approbation finale par procédure écrite.

5.3 Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS) [2]

Le Secrétariat a informé le Bureau de la quatrième réunion de l'ADI/MSI-DIS (6-7 octobre 2021 et poursuivie les 21-22 octobre 2021). La commission a discuté en détail du *projet de recommandation sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine*, tel que révisé à la lumière de la consultation publique organisée au cours de l'été 2021, et de l'*exposé des motifs* nouvellement ajouté. Après des délibérations substantielles et un certain nombre d'amendements apportés, l'ADI/MSI-DIS a approuvé le *projet de recommandation* et son

[1] Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel(Convention 108).

[2] Le Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine est subordonné à la fois au CDMSI et au Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, ladiversitéet l'inclusion (CDADI).

exposé des motifs, étant entendu que deux paragraphes de l'exposé des motifs devront être examinés davantage par les comités directeurs.

Le *projet de recommandation* doit être approuvé par les deux comités directeurs qui supervisent les travaux de l'ADI/MSI-DIS. Le Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) examinera le *projet de recommandation* lors de sa 4ème réunion plénière (7-9 décembre 2021), une semaine après son examen par le CDMSI. Le CDMSI a été invité à tenir une brève session conjointe avec le CDADI lors de la réunion plénière de ce dernier, en vue d'approuver conjointement le texte.

Après une discussion sur les points 5.1, 5.2 et 5.3 de l'ordre du jour, le Bureau a **chargé le Secrétariat** :

- conformément au règlement intérieur, d'envoyer les textes des projets de livrables préparés par le MSI-REF, le MSI-DIG et l'ADI/MSI-DIS au CDMSI avant la 20e réunion plénière du thCDMSI, avec une date limite pour les commentaires écrits au 24 novembre 2021 ;
- d'inviter les présidents/vice-présidents et éventuellement les rapporteurs du MSI-REF, du MSI-DIG et de l'ADI/MSI-DIS à la 20ème réunion plénière du CDMSI pour participer à la discussion des documents élaborés par les comités d'experts respectifs ;
- de mettre le *projet de note d'orientation sur la hiérarchisation de l'intérêt public en ligne*, préparé par le MSI-REF, à l'ordre du jour de la 20ème réunion plénière du CDMSI pour adoption ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser une session en ligne conjointe du CDMSI et du CDADI, en vue de discuter conjointement et d'approuver le *projet de recommandation sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine ainsi* que l'*exposé des motifs* y afférent, et de convoquer les membres du CDMSI à cette session conformément au règlement intérieur.

6. Développements de l'UE pertinents pour le travail du CDMSI

Le Bureau a pris note des informations présentées par Mme Gisella GORI, Conseillère en programmes, Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles, sur les derniers développements au sein de l'UE en matière de liberté et de pluralisme des médias, à savoir :

(a) le rapport annuel sur l'état de droit qui contient un chapitre spécifique sur le pluralisme des médias ;

(b) le suivi du plan d'action européen pour la démocratie (publié par la Commission européenne), en particulier la recommandation de la CE sur la protection, la sécurité et l'autonomisation des journalistes, qui s'appuie sur la recommandation CM/Rec(2016)4 ; et

(c) le futur paquet sur les SLAPP (strategic lawsuit against public participation) qui prendra vraisemblablement la forme d'une directive et d'une recommandation à deux niveaux, ainsi que

(d) la future proposition de la Commission concernant l'Acte européen sur la liberté des médias, qui visera à harmoniser les approches réglementaires nationales en matière de pluralisme et d'indépendance des médias tout en favorisant la coopération et la surveillance.

7. Demande de statut d'observateur

Le Bureau a examiné les demandes de statut d'observateur auprès du CDMSI présentées par le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias et la News Media Coalition et a

pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la procédure d'admission d'une organisation en tant qu'observateur et sur les droits attachés à ce rôle.

Rappelant la pratique établie du CDMSI pour traiter de telles demandes et les critères d'octroi du statut d'observateur, le Bureau a **chargé le Secrétariat** de mettre les deux demandes à l'ordre du jour de la 20ème réunion plénière du CDMSI pour décision.

8. Examen des progrès accomplis

8.1. Mise en œuvre des cours en ligne HELP liés à la liberté d'expression dans les Etats membres

Le Secrétariat a informé le Bureau que, sous l'égide du Programme européen d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), le Conseil de l'Europe a continué à promouvoir des cours de formation abordant différents aspects de la liberté d'expression et destinés à aider les praticiens du droit, les juges et les responsables de l'application des lois à mieux comprendre, faire valoir et défendre les droits connexes. En 2021, le cours sur la "Liberté d'expression" a été/serait lancé en Pologne, Roumanie, Slovénie et Espagne. La traduction des cours sur la "Liberté d'expression" et sur la "Protection et sécurité des journalistes" dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe se poursuit activement, notamment dans le cadre du projet JUFREX.

Le Bureau a été invité à encourager les membres du CDMSI à explorer les possibilités - avec leurs collègues compétents des ministères de la justice, des académies judiciaires, des barreaux, etc. - pour faciliter l'adaptation des cours HELP dans leurs langues nationales et à faire maximiser leurs efforts pour leur promotion et leur utilisation par les professionnels du droit et des médias concernés.

8.2. Informations sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe en matière de protection des données

Mme Isabelle Servoz-Gallucci, Chef de l'Unité Protection des données - Secrétaire du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (TP-D), a informé le Bureau que la Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Protocole d'amendement STCE n°223, également connu sous le nom de Convention 108+) a atteint 29 signatures et 15 ratifications (plus récemment, par l'Allemagne et la Macédoine du Nord). Un projet de version révisée de la Recommandation (2010)13 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le contexte du profilage (préparé par le TP-D) a été approuvé par le GR-H et transmis au Comité des Ministres pour adoption, sans discussion prévue. Le TP-D poursuit ses travaux sur le mécanisme d'évaluation et de suivi de la Convention 108+, ainsi que dans des domaines spécifiques tels que le traitement des données à caractère personnel dans les campagnes politiques, dans la lutte contre le blanchiment d'argent (en coopération avec MONEYVAL), et sur l'interprétation de l'article 11 de la Convention108+. Le T-PD devrait également participer à l'élaboration d'une résolution de l'APCE sur les questions de vie privée et de protection des données.

8.3. Informations sur les derniers développements des travaux du CAHAI

M. Thomas Schneider, vice-président du CDMSI, et M. Kristian Bartholin, chef de l'Unité du développement numérique - Secrétaire du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (CAHAI), ont informé le Bureau que le CAHAI achèvera son mandat d'ici la fin de l'année. Après la finalisation de l'étude de faisabilité sur un cadre juridique pour

la conception, le développement et l'application de l'IA, une large consultation multipartite sur les éléments d'un cadre juridique pour l'IA a été organisée. L'analyse de la consultation multipartite sert maintenant de base à la préparation des éléments d'un éventuel cadre juridique pour l'IA. Les groupes de travail sur l'élaboration des politiques (CAHAI-PDG) et sur les consultations et la sensibilisation (CAHAI-COG) ont déjà terminé leurs travaux ; le groupe de travail sur les cadres juridiques (CAHAI-LFG) tiendra sa dernière réunion les 2 et 3 novembre 2021. Les résultats des travaux du CAHAI seront ensuite soumis au Comité des Ministres pour une décision sur la nature du futur cadre juridique.

Conformément à la décision du Comité des Ministres sur les droits de l'homme à l'ère numérique (prise lors de sa 131ème réunion à Hambourg le 21 mai 2021), en s'appuyant sur les résultats du CAHAI, un autre comité sera mis en place pour poursuivre ces travaux, sans préjudice des travaux d'autres comités du Conseil de l'Europe traitant de différentes questions liées à l'IA.

8.4. Informations provenant des institutions et organes du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat recueille des informations auprès des institutions et des organes du Conseil de l'Europe sur leurs travaux présentant un intérêt pour le CDMSI. Toutes les informations recueillies seront communiquées au CDMSI lors de sa 20ème réunion plénière.

8.5. La Taskforce du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux en cours de la Taskforce sur la liberté d'expression (une plate-forme inter secrétariats pour la coordination, la collaboration et le partage d'informations sur les travaux du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression).

Conformément à son mandat, la Task Force prépare les rapports réguliers du Secrétaire Général au Comité des Ministres sur les questions d'actualité liées aux médias et à la liberté d'expression. Le dernier rapport, qui traite de l'obstruction de la couverture médiatique des événements publics, des interdictions de diffusion et du blocage de l'accès à Internet, ainsi que des poursuites stratégiques contre la participation du public ("SLAPP"), est actuellement au Bureau du Secrétaire Général en attente d'approbation.

9. Participation à des événements passés et futurs

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la participation du Conseil de l'Europe à l'EuroDIG2021, sur la participation prévue au FGI 2021, sur les conférences et événements récemment organisés (Symposium international sur " les droits de l'homme dans la sphère numérique " (18 octobre) ; Conférence sur l'IA " Défis actuels et futurs des politiques coordonnées sur la réglementation de l'IA " (26 octobre 2021)) et les événements prévus pour 2022 (une conférence co-organisée avec l'UER sur le rôle des médias de service public).

10. Tour de table

Les membres du Bureau ont noté que la signature de la Convention européenne sur la télévision transfrontière par l'Islande est un événement d'importance immédiate pour le CDMSI. Ils ont également convenu de présenter tout autre développement au CDMSI lors de la 20ème réunion plénière et ont **chargé le Secrétariat** d'inscrire ce point à l'ordre du jour et d'inviter les membres du CDMSI à préparer leurs interventions le cas échéant.

11. Questions diverses

Le Bureau a pris note de la politique actuelle du Conseil de l'Europe concernant les missions et l'accès des parties extérieures aux bâtiments (tous deux limités au minimum nécessaire), **et de la nécessité de privilégier,** dans la mesure du possible, le format hybride pour la 20ème session plénière du CDMSI.

Annexe 1

Agenda
26-27 octobre 2021

Réunion tenue par vidéoconférence

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI. Perspectives pour les travaux futurs

4. Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information : 10-11 juin 2021

5. Réglage standard
   - 5.1 Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF)
   - 5.2 Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)
   - 5.3 Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS)

6. Développements de l'UE présentant un intérêt pour le travail du CDMSI

7. Demande de statut d'observateur
   - 7.1 Demande du Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF)
   - 7.2 Demande de la News Media Coalition (NMC)

8. Examen des progrès accomplis
   - 8.1 Mise en œuvre des cours en ligne HELP liés à la liberté d'expression dans les Etats membres
   - 8.2 Informations sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe en matière de protection des données.
   - 8.3 Information sur les derniers développements dans le travail du CAHAI
   - 8.4 Informations des institutions et organes du Conseil de l'Europe
   - 8.5 Le groupe de travail du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression

9. Participation aux événements passés et futurs

10. Tour de table

11. Autres affaires

Annexe 2

21ème réunion du Bureau du CDMSI
26-27 octobre 2021
réunion tenue par vidéoconférence

Liste des participants

Membres du Bureau

Mme Inge Welbergen, Pays-Bas (Présidente)
Juriste - Médias
Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Direction générale de la culture et des médias - Médias et industries créatives

M. Thomas Schneider, Ambassadeur, Suisse (Vice-président)
Directeur des affaires internationales
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

M. Taavo Lumiste, Estonie
Représentant permanent adjoint
Représentation permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe

M. Iordanis Giamouridis, Grèce
Chef du département des médias audiovisuels et de l'Internet
Direction des médias, Secrétariat général pour la communication et les médias

M. Serge Robillard, Monaco
Chargé des relations institutionnelles
Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique

Mme Maja Zaric, Serbie
Chef de l'unité "Coopération internationale
Ministère de la culture et des médias

M. Skender Adem, Slovénie
Sous-secrétaire
Ministère de la culture de la République de Slovénie

Secrétariat
M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit

M. Patrick Penninckx, Chef du département Société de l'information, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de la Division Médias et Internet, Secrétaire du Comité Directeur Médias et Société de l'Information (CDMSI), Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit

Mme Elena Dodonova, Secrétaire du Comité MSI-DIG, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit

Mme Urška Umek, Chef de l'Unité Médias, Secrétaire du Comité MSI-REF, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit

Mme Giulia Lucchese, Co-secrétaire du Comité ADI/MSI-DIS, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Peter Kimpian, administrateur, Unité de la protection des données, Département de la société de l'information, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

M. Kristian Bartholin, co-secrétaire du CAHAI, département de la société de l'information, direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

Mme Gisella Gori, conseillère en programmes, direction des relations extérieures.

Mme Emma Gruden, Assistante, Division Médias et Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Joanna Szelezniak, Assistante, Division Médias et Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit